



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Urbanisme ISSN 2492-9743 n°71 – māj 18 jan. 2019 - F. POULAIN – M. BUCHOU

Les enjeux patrimoniaux du SCOT Seine Normandie Agglomération

Seine Normandie Agglomération (SNA) a lancé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) afin de mieux planifier son organisation territoriale. L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure est l'un des services de l'État associé à la démarche d'élaboration. Au-delà de la liste des monuments historiques et des sites inscrits ou classés qui sont localisés dans son périmètre, il est important qu'un regard en termes d'enjeux soit apporté par les Architectes des Bâtiments de France.

Ce secteur constitue l'une des portes d'entrée de la Normandie pour la région Île-de-France avec la présence de la ligne SCNF et de l'autoroute A13. Il apparaît comme porteur d'enjeux pour le département dans son ensemble. En effet ce territoire est situé en limite des départements du Val d'Oise et des Yvelines et composé des plateaux de Saint André à l'Ouest, de Madrie au centre et du Vexin Normand à l'Est. Il est traversé par les vallées de la Seine et de l'Epte (porteuses de sites emblématiques tels la maison de Monet à Giverny et Château-Gaillard aux Andelys), ainsi que par la vallée de l'Eure qui attire un grand nombre de franciliens tant pour les week-ends que pour avoir une résidence secondaire.

Trois grandes unités patrimoniales se détachent ainsi avec 1) la vallée de la Seine avec la boucle de Château-Gaillard et la façade fluviale du Petit Andely, 2) le Vexin Normand composé du plateau du Vexin, du Vexin Bossu et de la vallée de l'Epte et 3) la Plaine de Saint André regroupant les plateaux de Saint André et de Madrie et traversés par la vallée de l'Eure.

Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques est composé à ce jour de onze châteaux dont celui emblématique de Château-Gaillard, 2 manoirs, 2 prieurés, 1 abbaye, 2 moulins, 22 églises, 1 chapelle, 1 calvaire, 2 menhirs, 1 commanderie, 1 enceinte et 1 tour d'enceinte, 1 théâtre antique, 1 monument funéraire, 2 maisons à pans de bois, 2 ensembles castraux, 1 immeuble à logements, 1 portail, 1 hospice, 2 maisons (dont celle de Claude Monet) et la tour des archives de Vernon.

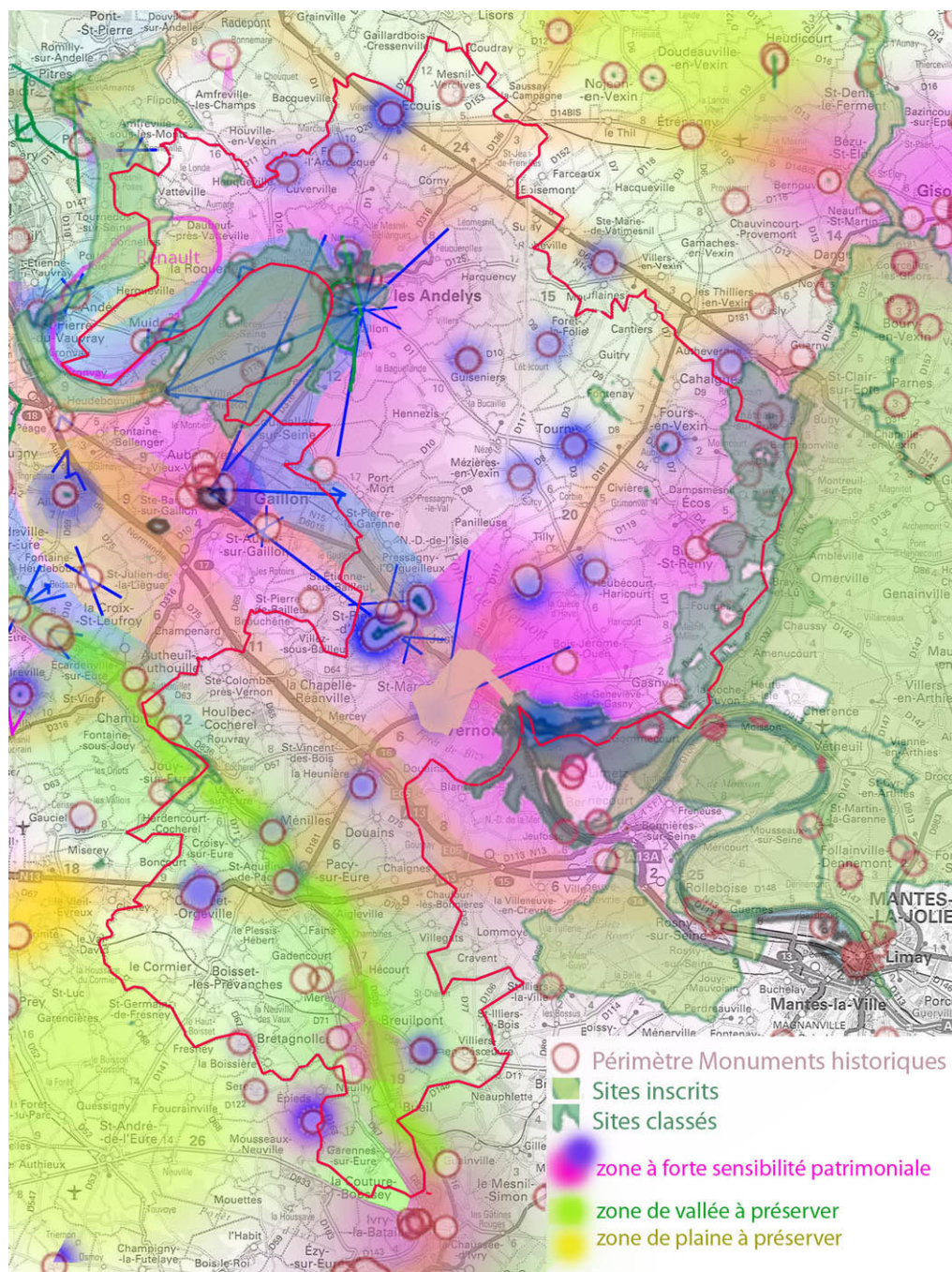
Les enjeux de protection des monuments historiques doivent s'étendre aux abords, perspectives et points de vue. Un travail a été réalisé par l'UDAP pour identifier les zones à forte sensibilité patrimoniale (ZFSP), elles donnent pour chaque monument la doctrine en matière de préservation des abords (Cf. fiche Les Essentiels n°16 les ZFSP).

Le territoire du SCoT est couvert par 3 sites classés majeurs dont celui de la Boucle de la Seine dite de « Château-Gaillard » qui revêt un intérêt international et ceux de Giverny-Claude Monet (confluence de la Seine et de l'Epte) et de la Vallée de l'Epte, ainsi que des sites classés ponctuels (bords de Seine, églises, places, etc.).

De même, 15 sites inscrits sont répartis sur l'ensemble du territoire dont la Plaine de Cocherel, Falaises de la Seine et de l'Andelle, Rive gauche de la Seine à Vernon pour les plus emblématiques.

La protection des sites classés passe par une notion d'inconstructibilité (a constructibilité doit rester exceptionnelle et examinée au cas par cas). Pour les sites classés ou inscrits ponctuels, il convient de protéger l'ensemble des éléments qui en forme la cohérence.

Giverny constitue également un Site Patrimonial Remarquable qui vient confirmer son particularisme au sein du territoire, avec sa surreprésentation touristique liée à la vie du peintre impressionniste Claude Monet.



Les interrogations en termes d'enjeux pour le territoire du SCoT sont les suivantes :

- comment mettre en valeur la richesse patrimoniale, non seulement des sites majeurs présents sur le territoire mais aussi des patrimoines plus locaux constitués par les communes, villages ou bourgs encore très homogènes en termes de paysage, d'urbanisme et d'architecture ?
- comment préserver les vallées ; non seulement les berges naturelles du fleuve et des rivières, mais aussi les ouvertures visuelles vers les vallées et les coteaux ? Notamment pour les anciennes frontières du Duché de Normandie ?
- comment maîtriser l'urbanisation linéaire le long des voies de circulation ou sur les pentes des coteaux en conservant les centralités existantes, en maintenant l'image compacte des villages et en conservant des coupures d'urbanisation ?
- comment préserver le bâti traditionnel des vallées et des plateaux ? Les fermes à cour carrée ? Les traces des structures médiévales (mottes, châteaux...) ? Le patrimoine industriel ? Comment trouver des matériaux et couleurs qui permettent de bien s'intégrer dans l'existant fait, dans la plupart des cas, avec des matériaux issus des terres locales ?
- comment préserver la structure végétale et le maintien de ceinture végétale autour des villages ? Avec une gestion sans doute différenciée entre Madrie et Vexin où les structures végétales sont moins présentes,
- quelle position adopter face à la pression foncière de l'Île-de-France ?

Il semble primordial qu'au-delà des sites emblématiques reconnus et des monuments historiques et sites classés ou inscrits, le SCoT valorise les caractères identitaires de son territoire.